

■ **Eric Arnaboldi**, à Duillier, CH-550-1052739-1, entreprise individuelle dont la faillite du titulaire, suspendue faute d’actif, a été clôturée (FOSC du 04.12.2008, p. 19/4763762). Aucune opposition motivée n’ayant été présentée et l’entreprise individuelle ayant cessé ses activités, elle est radiée d’office, conformément à l’art.159. al.5, lit.a ORC.

Registre journalier no 3794 du 10.03.2009
(04928052 / CH-550.1.052.739-1)